

Vivre à

COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°105 JANVIER 2018

Avec la nouvelle année, vient le temps des vœux. Par le biais de ce nouveau numéro, le 105^e, de notre gazette communale, le Maire et les Conseillers adressent à chacun et chacune d'entre vous ainsi qu'à tous les vôtres, leurs vœux les plus chaleureux de bonne et heureuse année. Ce sont également des vœux pour la commune de Cobonne ; attentifs à assurer une bonne gestion, les élus ont poursuivi et poursuivront les travaux nécessaires à son aménagement et à la vie quotidienne de chacun ; nous formulons de nouveau l'espoir que ceux qui ont la charge de gouverner notre pays aient le souci des petites communes et particulièrement des communes rurales et nous ne manquons pas de rappeler que leurs habitants sont des citoyens à part entière qui doivent pouvoir accéder aux différents services qui portent l'intérêt général et sont indispensables à la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

L'école

S'il est un sujet qui préoccupe constamment les élus, c'est bien celui de l'école communale. Vous en avez été avertis, nous avons craint que ne soit définitivement supprimé l'emploi aidé grâce auquel nous finançons le service de la cantine scolaire,

Comptes-rendus du Conseil municipal en pages centrales
Le mot des enfants p. 5

Vie associative et culturelle p. 6
État civil p. 7
Informations pratiques p. 8



des NAP et de l'entretien des salles. Lorsque notification nous fut faite que cette aide ne serait pas renouvelée, nous avons demandé aux autorités de prendre en considération la nécessité d'assurer le service scolaire et l'impossibilité pour la commune seule d'en prendre la charge financière. Les besoins de la commune ont été entendus et, pour cette année scolaire 2017-2018, le contrat d'Évelyne Deroziers a finalement été signé. Pole emploi le finance à hauteur de 67%.

Les emplois aidés ayant vocation à disparaître, il nous faut penser déjà à la prochaine rentrée des classes en septembre 2018 et envisager une organisation nouvelle du temps scolaire. De nouvelles dispositions réglementaires autorisent désormais les communes à revenir aux quatre jours d'enseignement par semaine, à raison de six heures par jour ce qui fait que les cours se terminent à 16 h 30, heure à laquelle les parents doivent reprendre leurs enfants. Aucune classe n'a lieu le mercredi et le samedi. Autre conséquence, aucune activité périscolaire n'est proposée. Le Maire et le Conseil sont favorables au retour à quatre jours de classe et il revient au Maire et au Conseil d'École de faire connaître chacun leur souhait, l'un et l'autre communiqués au Rectorat à qui revient la décision. Rappelons que des études analysant les résultats scolaires en fonction du nombre de jours de classe montrent assez bien qu'ils ne sont pas affectés par la répartition du temps scolaire en 4 jours ou 4 jours et demi.

À la demande des enseignants, il n'y a pas eu de spectacle de Noël offert aux enfants de l'école. Une partie de la somme prévue a été utilisée pour l'achat d'un lecteur de disques compacts et de casques afin de les initier à l'écoute de la musique ; une autre a servi à financer l'acquisition de jeux d'échecs pour que les élèves puissent en maîtriser les règles et s'y adonner.

Les Bourbous

C'est un leitmotiv du *Vivre à Cobonne* que de vous entretenir du nouveau forage des Bourbous et de sa mise en service mais les décisions de l'administration s'inscrivent dans un temps long dont nous ne sommes pas entièrement maîtres. Sachez cependant que les appels d'offres pour les travaux ont été publiés, que des entreprises ont répondu et que le prochain conseil délibérera pour choisir les entreprises. Sachez aussi qu'il reste un souci, récurrent depuis l'enquête d'utilité publique et le rapport du commissaire enquêteur ; en effet, jusqu'à présent, nous ne sommes pas parvenus à signer une convention avec les personnes jouissant d'un droit d'eau sur la ressource des Bourbous, lesquelles ont confié à



un avocat la défense de leur droit que la commune de Cobonne n'a jamais contesté pas. Il demeure que la commune a toujours été parfaitement disposée à suivre les recommandations du Commissaire enquêteur et à faire ce qui est nécessaire pour que, si l'eau venait à manquer aux ayants droit en raison du forage, ils puissent bénéficier gratuitement du service d'eau en quantité et en qualité, selon les normes en vigueur. Sans doute les modalités doivent-elles être précisées et écrites noir sur blanc, mais le sentiment des élus est que, la bonne volonté aidant, ceci ne devrait pas soulever des problèmes insurmontables.

Il est probable qu'au cours du chantier d'autres difficultés, impossibles à prévoir, apparaîtront ; cependant nous ne désespérons pas de voir, à la fin de cette année 2018, le forage en service et son raccordement au réseau enfin réalisé.

SMRD et GEMAPI

Sous ces acronymes, sont désignés le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. Le SMRD portait la compétence GEMAPI mais la loi NOTRe du 7 août 2015 en a prévu le transfert aux intercommunalités à partir du 1^{er} janvier 2018. Afin de mieux gérer, à l'échelle des bassins versants, la gestion de l'eau et surtout les risques d'inondation, la Préfecture a proposé que le SMRD porte toujours la compétence GEMAPI, après que, conformément au Schéma départemental de coopération intercommunal, elle lui ait été déléguée par les intercommunalités intéressées, dont la CCVD qui, dans ce syndicat, sera représentée par 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

Si la participation financière du Département est statutaire et fixée à 131 000 € pour les deux exercices 2018 et 2019, il revient à la CCVD d'instaurer une taxe GEMAPI pour l'année 2018, évaluée à 193 740 €, adossée sur les taxes locales, foncières et d'habitation. Elle sera répartie entre les redevables en fonction des critères fixés par la loi. La part de chaque syndicat SIVU (digues de Loriol et du Pouzin) : (17 500 €), SMRD : (139 397 €), SMBRJ : 13 860 € (Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron), Entente Véore : 22983 €.

Travaux de voirie

Au village, le mauvais état de la place de la Herse a conduit à la refaire entièrement, en respectant la pente du terrain et en mettant en place un nouveau regard pour recueillir les eaux de pluies ; d'autre part, une sorte de



bourrelet, a été créé à la jonction de la place et du chemin de la Raye ; il est destiné à diriger les eaux vers la Montée du donjon et à empêcher qu'elles aillent sur la place.

Une portion du chemin des Claux a été refaite.

Les deux places de stationnement pour personnes handicapées, l'une près de l'église, l'autre sur le parking de la mairie, sont désormais réalisées. À ce jour, le mauvais temps a retardé la mise en place de la signalisation au sol.

Le Département a proposé un projet d'aménagement de la route départementale D 731, devant l'école, afin les automobilistes diminuent leur vitesse.

Numérique

Le numérique fait désormais partie de la vie quotidienne et il est appelé à faciliter la vie de tous. Encore faut-il que l'accès à internet soit possible pour chacun et que les connexions soient bien rapides et sûres. Une bonne nouvelle : le territoire de Cobonne a été déclaré comme bénéficiant de la première tranche des travaux amenant la fibre optique à chaque habitation, liberté étant laissée aux particuliers de souscrire un abonnement auprès de l'opérateur qu'ils souhaitent. Les travaux sont financés par l'État, la Région et l'intercommunalité, le syndicat Ardèche-Drôme-Numérique étant maître d'ouvrage. Nous espérons que les travaux se dérouleront selon le plan et le calendrier prévus.

Téléphonie mobile

Le Département et la Région ont mandaté la société Free afin d'améliorer la téléphonie mobile. Plusieurs sites ont été repérés sur le territoire de la commune où pourrait être installé le pylône recevant les antennes. Des mesures électroniques de réception et d'émission doivent être faites pour décider de l'endroit qui pourrait être retenu.

Internet à la mairie

La mairie a installé un ordinateur et le met à la disposition des Cobonnois qui peuvent l'utiliser aux heures d'ouverture au public (mardi 14 h-16 h 30, vendredi 10 h-12 h).

Le Maire de Cobonne,
José LOTHE



🔗 Le mot des enfants de l'école

Bonjour les habitants de Cobonne !

Nous nous présentons : École de Cobonne, nous sommes 29 élèves de la GS jusqu'au CM2.

Dans la classe des Dauphins nous sommes 17 : GS, CP, CE1 CE2 et les CM2

Dans la classe des Suricates, nous sommes 12 : CP, CE1 et CM1.

Les enseignants sont Allison, Michael, Lise.

Nos projets :

- En septembre 2017, on a marché de Cobonne jusqu'à Gigors. On a visité la forge et le fournil. Ça a duré deux jours et certains ont campé avec leurs parents.

- Nous avons fait un marché à Crest et nous avons vendu plein de bugnes faites par Yvette Vignon et des dames du village, des gaufres cuisinées par Ginette Lantheaume et son petit-fils Django, et des gâteaux préparés par les parents.

- Au mois de juin, nous irons dans un camping à Die avec une piscine et 3 bassins.

Avec les tomates du jardin cultivé par les élèves, nous avons fait de la salade de tomates rouges et avec les vertes, de la confiture.

Nous avons des correspondants YOUPI !!!
Ils sont SLOVÉNIENS ET CROATIENS.
Si ça vous intéresse, nous avons aussi notre journal de classe.



À bientôt dans un prochain numéro

Les élèves de Cobonne

✂ Vie associative et culturelle

Le traditionnel et délicieux repas de Noël, préparé comme à l'accoutumée par l'ami Serge, s'est tenu le samedi 9 décembre et a réuni les « anciens » et les élus. Le sanglier avait été offert par les chasseurs ; le Maire et le Conseil municipal remercient l'association des chasseurs de Cobonne d'avoir, une nouvelle fois, contribué à la réussite de ce déjeuner.



Photo Jean-Louis BRUN - DL Crest

Ce mercredi 9 janvier, nombreux étaient les Cobonnois à s'être réunis afin de fêter un heureux anniversaire à M. Noël Mouyon un très heureux anniversaire. À cette occasion, un livre sur la faune du Vercors lui a été offert et une galette des Rois a été partagée et appréciée par tous les présents.



Tous les Cobonnoises et Cobonnois sont conviés par l'association des chasseurs à participer à leur repas, organisé le samedi 24 mars, à partir de 10 h à la salle communale de Cobonne.

Les parents d'élèves organisent un repas le samedi 17 mars, à partir de 19h dans la salle communale. Les bénéfices financeront les activités et sorties des élèves.

✂ État-civil

Solal ROLLAND est né à Cobonne le jeudi 28 décembre.

Le Maire et le Conseil félicitent les heureux parents, Thomas ROLLAND et Laure GONNET, et adressent à Solal leurs meilleurs vœux.

📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne

3945A Route de Gigors - Chamblard

26400 COBONNE

Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77

Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38

Adresse électronique : info@mairiedecobonne.fr

Site : www.mairiedecobonne.fr



Informations communes de la Gervannes et de la Sye

www.gervanne-sye.com

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne

José LOTHE

Secrétaire de mairie

Sylvie MOUYON

Agent communal

François PATUREL

Numéros d'urgence

S.A.M.U.

15

POLICE SECOURS

17

POMPIERS

18

Appel d'Urgence Européen

112

Problème d'eau

04 75 76 85 37 et/ou 06 52 09 14 41

Horaires d'hiver de la déchetterie d'Eurre (jusqu'au 27 mars 2018)

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.

Les mardi de 13 h 30 à 17 h.

Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)